Affiché le 24 JUILLET 2014 <u>COMMUNE DE CLAVIERS</u>

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 JUILLET 2014

SEANCE PUBLIQUE

L'an deux mille quatorze et le vingt-et-un du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 11 juillet 2014, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS: Gérald PIERRUGUES, Caroline COIN, Sylvie BRUNIAU, Roland BULLMAN, Jean-Paul CAVALIER, Sarah GRIFFITHS, Vincent GUIGOU, Gilda SCALIA, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO.

EXCUSES: Célina MAUBERT, Pierre GARAMBOIS, Bernard PICHERY, Ange CASTELLOTTI, Sylvie COLLIGNON.

PROCURATIONS: Célina MAUBERT donne procuration à Caroline COIN

Pierre GARAMBOIS donne procuration à Gérald PIERRUGUES Bernard PICHERY donne procuration à Jean-Paul CAVALIER Sylvie COLLIGNON donne procuration à Joseph VALPARAISO

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilda SCALIA

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

- - -

<u>1 - SERVICE NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES - CANTINE - MENAGE - CONTRATS AIDES - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI OU CONTRAT D'AVENIR</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de recruter une personne dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elle sera chargée selon les besoins, de venir en renfort des agents chargés de la cantine, du ménage dans les bâtiments communaux et des activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires à l'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- ACCEPTE le recrutement d'une personne par le biais d'un contrat aidé par l'Etat pour une durée la plus longue possible dans la limite de la durée imposée par la forme de contrat (minimum d'une année et maximum de 3 années pour un contrat d'avenir, minimum 6 mois et maximum 24 mois pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Délibération n° 55/2014

<u>2 - SERVICE ENTRETIEN ESPACES VERTS - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - CONTRATS AIDES - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI OU CONTRAT D'AVENIR</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la personne engagée par contrat d'accompagnement dans l'emploi au service des espaces verts, entretien des bâtiments communaux et voirie arrive au terme des 2 années. Il convient d'engager une nouvelle personne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- ACCEPTE le recrutement d'une personne par le biais d'un contrat aidé par l'Etat pour une durée la plus longue possible dans la limite de la durée imposée par la forme de contrat (minimum d'une

année et maximum de 3 années pour un contrat d'avenir, minimum 6 mois et maximum 24 mois pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Délibération n° 56/2014

3 - AUGMENTATION DES HEURES DE L'EMPLOI TITULAIRE TEMPS NON COMPLET SERVICE GARDERIE CANTINE – PASSAGE DE 14 H A 26 H

Considérant qu'avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'agent en charge de la garderie périscolaire va assurer également le service des nouvelles activités périscolaires ainsi que le service de cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **DECIDE** :

- le passage de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe permanent à temps non complet chargé de la garderie, cantine et nouvelles activités périscolaires à 26 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2014.

Délibération n° 57/2014

<u>4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS APRES RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL 2014</u>

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Direction des Services Fiscaux invitant le conseil municipal à procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Le conseil municipal **PROPOSE** une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Les services fiscaux retiendront 6 commissaires titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Délibération n° 58/2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés afin de solliciter la Réserve Parlementaire 2014, pour l'acquisition d'un véhicule communal et le pavage de rues.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Réserve Parlementaire somme forfaitaire : 15 000.00 €
 Commune (autofinancement) : 16 639.92 €
 TOTAL : 31 639.92 € HT

Après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- d'**APPROUVER** le devis de PEUGEOT pour le véhicule Partner d'un montant de 11 677.92 € HT / 14 013.50 € TTC et les devis Les Rivés du Sud pour Carriero Catalano 4 070 € HT / 4 884 € TTC + passage di Pastissoun 4386 € HT / 5 263.20 € TTC + rue du Fort Vieil 11 506 € HT / 13 807.20 € TTC.
- **SOLLICITE** une subvention « Réserve Parlementaire » la plus élevée possible pour l'année 2014.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération du même objet n° 47 du 28/04/2014.

Délibération n° 59/2014

<u>6 - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DU VAR</u> PROGRAMMATION 2014

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter la subvention annuelle du Conseil Général du Var accordée habituellement. Les travaux et acquisitions sont les suivants : goudronnage chemin du Bassin, goudronnage de parkings Allée Montjollet, création de 3 ralentisseurs, construction de murs et pavage de rues, acquisition d'un panneau lumineux et acquisition d'un tracto-pelle (consultations en cours).

✓ Goudronnage:

1. chemin du Bassin (50ml) 5 745 € HT / 6 894 € TTC

- 2. parking Allée Montjollet 2 500 € HT / 3 000 € TTC
- 3. création de 3 ralentisseurs 20 390 € HT / 24 468 €TTC
- ✓ Acquisition d'un panneau lumineux pour affichage informations municipales 12 038 € HT / 14 445.60 € TTC
- ✓ Acquisition d'un tracto-pelle M. GATTI 19 167 €HT / 23 000.40 € TTC
- ✓ Pavage des rues devis Les Pavés du Sud Traverse des Chapeliers prix 5 304 € HT / 6 364.80 € TTC
- ✓ Construction d'un mur en pierres chemin La Viste et Chemin des Canéoux 26 100 € HT pas
 de TVA

TOTAL: 91 244.00 € H.T. / 104 272.80 €

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Coût HT: 91 244.00 € HT / 104 272.80 € TTC

- Département du Var (80 %) 70 000.00 €

- Autofinancement communal (20 %) 21 244.00 €

TVA 13 028.80 € (TOTAL HT 104 272.80 €)

TOTAL TTC 91 244.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Var d'un montant de **70 000** €au titre de la dotation forfaitaire annuelle pour l'année 2014.

Délibération n° 60/2014

7- DECISION MODIFICATIVE N° 1-BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France a revu à la hausse les cotisations des communes du fait de la baisse de la subvention accordée par le Conseil Général. Pour Claviers, la cotisation supplémentaire de l'Association des Maires de France est de 524.46 € (prévu au budget : 73.32 € cotisation AMF+ 25.54 € cotisation AMV).

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** le virement de crédit suivant :

Chapitre - Article – Opération	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65 – 6554 contributions aux organismes de regroupement	credits	de credits	credits	credits
		+ 530.00 €		
– 61523 – voies et réseaux	- 530.00 €			
TOTAL	- 530.00 €	+ 530.00 €		

Délibération n° 61/2014

8 - TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2014/2015

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public, sans que ce tarif soit supérieur aux dépenses supportées au titre du service de restauration.

Considérant le coût de revient d'un repas, le Conseil Municipal après vote à main levée, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, pour l'année scolaire 2014/2015

	Année 2013/2014	Année 2014/2015
Enfants	2,80 € / repas	2.90 €/ repas
Adultes autorisés	5.10 € / repas	5.20 €/ repas

Délibération n° 62/2014

9 - AVENANT N° 2 DE LA REGIE « GARDERIE PERISCOLAIRE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instituer une régie recettes auprès du service de garderie périscolaire de l'école communale de Claviers, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Délibération n° 63/2014

10 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA « GARDERIE »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Vu l'avis conforme du Trésorier de Draguignan en date du 11 juillet 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie annexé à la présente.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 122/2009 du 7/12/2009 du même objet. Délibération n° 64/2014

11 - CREATION DE LA REGIE « CIMETIERE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instituer une régie de recettes auprès du service du cimetière de la commune de Claviers, à compter du 1^{er} août 2014.

Délibération n° 65/2014

<u>12 – EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **DECIDE**, à compter de l'année 2015, d'exonérer totalement (sur la totalité du territoire communal), de la taxe d'aménagement, les catégories de constructions ou aménagements suivants :

- Les locaux à usage artisanal,
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

Délibération n° 66/2014

<u>13 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE - SERVICE ASSAINISSEMENT ET SERVICE EAU</u> POTABLE EXERCICE 2013

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel du Maire établi pour le service de l'assainissement au titre de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport du Maire sur l'eau potable et le rapport du Maire sur l'assainissement au titre de l'exercice 2013,
- **DIT** que le rendement donné pour le service d'eau potable (54.18 %) n'est pas satisfaisant. Les deux rapports sont consultables en mairie.

Délibération n° 67/2014

14 - FIXATION EMPLACEMENT ET TARIF CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSE 6 RUE G. PERI

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un peintre, sollicite l'utilisation de l'emplacement devant sa maison 6 rue Gabriel Péri afin d'y exposer des peintures et meubles peints de son atelier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **DECIDE** de fixer l'emplacement 6 rue Gabriel Péri, pour 10 m² à 10 € par mois.

Délibération n° 68/2014

<u>15 - CONVENTION POUR DROIT DE PASSAGE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION A N° 841</u>

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section E n° 240, donnant un droit de passage sur la parcelle communale cadastrée section A n° 841, pour une surface d'environ 160 m² afin d'accéder à son terrain cadastré section E N° 240 avec des engins de chantier.

M. le Maire indique qu'après une mise au point sur les travaux à réaliser, de nouvelles dispositions sont à prendre. Il propose pour cela de modifier la convention.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'établir une nouvelle convention.

Délibération n° 69/2014

16 – CONVENTION DROIT DES SOLS RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE ET LA COMMUNE DE CLAVIERS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité **DECIDE** de passer une convention droit des sols pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme avec la CAD, et **AUTORISE** le Maire à la signer,

Délibération n° 70/2014

17 - CONVENTION CINEMA 2014 AVEC LA LIGUE DE l'ENSEIGNEMENT/FOL

La Ligue de l'Enseignement /FOL propose la signature d'une convention de partenariat cinéma itinérant. Le nombre de séances est fixé à 17 h 30 et 20 h 30 le mercredi **une fois tous les deux mois plus deux séances en plein air.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **CHARGE** M. le Maire de signer la convention de partenariat cinéma itinérant avec la Ligue de l'Enseignement / FOL pour l'année 2014.

Délibération n° 71/2014

<u>18 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR «L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIES »</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'électricité et de gaz naturel ».

Délibération n° 72/2014

19 - CREATION D'UN TRONCON DE PISTE « LA FONT DE SAULE » SUR LA COMMUNE DE CLAVIERS PERMETTANT DE RELIER LA PISTE I 24 A LA PISTE I 96 EN LIMITE AVEC LA COMMUNE DE SEILLANS SANS EMPRUNTER LA PISTE I 531 DANGEREUSE POUR LES MOYENS DE LUTTE CAR POSITIONNEE SUR UNE CRÊTE ENTRE DEUX COLS

La Communauté d'Agglomération Dracénoise envisage de créer une servitude DFCI sur l'ouvrage DFCI... Cette servitude a pour but « d'assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués, ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts ».

Elle permettra de mettre aux normes la voie existante et de créer les portions qui sont nécessaires à sa continuité conformément au guide de normalisation des équipements DFCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **ACCEPTE** que le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, dans le cadre de la délégation de compétence « Mise en place et suivi du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier », demande à Monsieur le Préfet du Var l'institution, à son profit, d'une servitude de passage et d'aménagement de la piste « La Font de Saule ».

Délibération n° 73/2014

<u>20 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT</u>

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CLAVIERS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CLAVIERS soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Délibération n° 74/2014

21 – QUESTIONS DIVERSES

Activités périscolaires – nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire distribue à l'ensemble du conseil municipal, la copie d'un courrier d'un administré en date du 18 juillet 2014 portant sur l'organisation des rythmes scolaires. Il précise que les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont proposées à Claviers, de 15 h 45 à 16 h 30 gratuitement. Comme il a été indiqué lors du dernier conseil d'école, les intervenants bénévoles dès la première année seront les bienvenus, à condition qu'un agent municipal soit également présent pendant la séance.

Il rappelle que des activités organisées par le biais de l'Odel Var ou autre organisme seront proposées par la suite.

Stationnement

M. BULLMAN souligne que le problème de stationnement persiste, même si des PV ont dressés par la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 45.

Fait à Claviers, le 23 juillet 2014 Signé par le Maire, Gérald PIERRUGUES